

Founex!

Journal Communal de Founex



CENTRE SPORTIF - La nouvelle place de jeux est ouverte depuis le 12 octobre

Au sommaire de cette édition

- Informations de la Municipalité
- Dernière séance du Conseil communal
- Aide financière aux projets portés par des jeunes
- Avis sur les chenilles processionnaires
- Supplément manifestations 2018-2019

Informations de la Municipalité

90 ans de Mmes Jacqueline Hay & Anne Gerber

Deux de nos concitoyennes ont récemment fêté leur nonantième anniversaire, soit Mme Jacqueline Hay en date du 9 septembre 2018, suivie de Mme Anne Gerber le 6 octobre 2018. Comme de coutume, la Municipalité a tenu à célébrer ce cap en compagnie des intéressées et de leurs familles respectives.



Mme Gerber a été reçue à la maison de commune le 29 octobre dernier



Les 90 ans de Mme Hay ont été fêtés à son domicile, le 10 septembre dernier

Bilan 2018

Durant l'année écoulée, la Municipalité aura siégé à 44 reprises en séances ordinaires, sans compter toutes les représentations au sein des associations intercommunales et régionales. Divers projets sont arrivés à terme tels que l'aménagement de la place de jeux du Centre sportif et la réfection de la Route de Châtaigneriaz entre le village et le Centre sportif notamment. Le taux d'imposition pour 2019 restera à nouveau inchangé, soit 57 %, et tout comme en 2018, nous allons poursuivre notre politique actuelle afin de maîtriser les dépenses.

Remerciements à Mme Evelyne Pfister Jakob

Mais la fin de cette année sera marquée avant tout par le départ de notre chère collègue, Madame Evelyne Pfister Jakob, municipale. Evelyne est entrée à la Municipalité le 1er janvier 2002 et a pris en charge le dicastère des écoles, du social et de la culture. Elle s'est également occupée du dicastère des bâtiments durant plusieurs années. Dans le cadre de ses attributions, elle a tout particulièrement œuvré à la mise en place de l'accueil de jours des enfants (cafèt', cantines scolaires, UAPE) et l'on peut dire qu'elle en a été la cheville ouvrière pour notre commune. Il lui a parfois fallu convaincre certains de ses collègues, ce qui n'a pas toujours été chose facile. Aujourd'hui Evelyne nous quitte après 16 années et nous tenons à la remercier très chaleureusement pour tout le travail effectué, pour sa collégialité, sa fibre sociale et sa ténacité. Son expérience va beaucoup nous manquer et nous lui souhaitons bon vent pour la suite.

Vœux de fin d'année

Enfin, nous ne pouvons conclure ces quelques informations sans vous adresser nos meilleurs vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ainsi, nous vous souhaitons, de même qu'à votre famille, un joyeux Noël et une très bonne année 2019 que nous espérons pleine de bonheur, de santé et de prospérité.

La Municipalité

Dernière séance du Conseil

Lors de sa séance du 12 novembre 2018, le Conseil communal de Founex a

Approuvé le préavis N° 46/2016-2021 concernant une demande de crédit complémentaire unique d'un montant de CHF 28'696.50 en augmentation du compte N° 140.3526 (Participation aux projets DISREN) pour le budget 2018 (DISREN) ;

Approuvé le préavis N° 49/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.00 TTC en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du centre sportif. Crédit d'étude complémentaire au préavis N° 7/2016-2021 ;

Approuvé le préavis N° 50/2016-2021 concernant une demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 55'000.00 pour le fonds d'investissement régional des transports public ;

Approuvé le préavis N° 51/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 747'000.00 TTC en vue de financer des travaux portant d'une part sur l'entretien et l'agrandissement du restaurant du Centre sportif, et d'autre part sur la couverture de la terrasse.

Prochaines séances

*Lundi 18 février 2019,
à 20h15*

*Lundi 29 avril 2019,
à 20h15*

*Lundi 24 juin 2019,
à 18h30*

Aide financière du SPJ aux projets portés par des jeunes jusqu'à 25 ans

Dans le cadre de la politique cantonale de promotion et de soutien aux activités de la jeunesse, le Service cantonal de protection de la jeunesse (SPJ) soutient les nombreux projets à but social, sportif ou culturel, conçus et portés par des groupes de jeunes (jusqu'à 25 ans).

Le SPJ a édité une brochure «Sous les projet'cteurs» présentant un éventail de projets réalisés avec leur soutien financier entre 2011 et 2016. Celle-ci est disponible au guichet de l'administration ou via le site www.jaiunprojet.ch, et elle informe également de l'entier des démarches à suivre et des conditions à respecter pour obtenir une aide financière.

Avis de fermeture des bureaux

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés du

**lundi 24 décembre 2018
au vendredi 4 janvier 2019 inclusivement.**

Les bureaux rouvriront dès le 7 janvier 2019 et sans discontinuer jusqu'aux Relâches, où une nouvelle fermeture interviendra du

**lundi 25 février
au vendredi 1^{er} mars 2019 inclusivement.**

Ces fermetures vous seront rappelées en temps voulu par le biais de notre site internet et des piliers publics. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Chenilles processionnaires du pin - Avis aux personnes concernées

Chaque année à cette période de l'hiver, les chenilles processionnaires font leur nid et parasitent différentes espèces de pins ainsi que le cèdre de l'Himalaya. Ceci a pour conséquence d'affaiblir l'arbre touché et peut dans de rares cas provoquer des maladies amenant à des chutes de branches. En outre, ces insectes deviennent particulièrement nocifs pour les hommes et les animaux durant l'un de leurs stades de vie. Leurs poils urticants et empoisonnés peuvent en effet provoquer des troubles voire d'importantes réactions allergiques sur les zones touchées (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.).

Par conséquent, le Conseil d'Etat a émis un arrêté en la matière, lequel stipule que **tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de lutter contre ces chenilles**. Si des nids de chenilles processionnaires sont apparus sur un de vos arbres, sur votre propriété ou sur le terrain que vous louez, vous avez dès lors le devoir de les faire éliminer.

Pour ce faire, il est fortement conseillé de faire intervenir une entreprise forestière ou paysagiste pour retirer et éliminer les nids par le feu. Vous avez également la possibilité d'installer des pièges écologiques.

Quelle que soit la méthode choisie, elle doit s'appliquer dès l'apparition des nids et jusqu'au 30 janvier de chaque année au plus tard. Nous vous recommandons vivement de ne pas enlever les nids par vos propres moyens, en raison des risques de santé encourus.

Nous vous remercions par avance de votre attention.

La Municipalité

Informations complémentaires

Les éco-pièges doivent être posés durant la période précitée mais leurs sacs de capture ne peuvent être retirés qu'une fois que la colonie a été entièrement piégée, soit aux environs de la fin du printemps. Les sacs pleins sont par ailleurs pris en charge par notre déchetterie.

Des conseils sur la gestion des éco-pièges peuvent être consultés sur notre site internet www.founex.ch, section «Services», page «Extérieurs & voirie - Faune et animaux de compagnie». Vous trouverez sur cette même page notre liste des entreprises spécialisées dans l'élimination des nids de chenilles processionnaires.

Le site de l'état de Vaud dispose également d'informations supplémentaires sur les chenilles processionnaires, via l'adresse : www.vd.ch/chenilles-processionnaires



Chenilles durant leur procession



Nid de chenilles processionnaires